



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 69996

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de favoriser le développement des langues et cultures régionales. La langue occitane notamment est aujourd'hui particulièrement menacée par l'absence de politique positive pour sa transmission. Il est donc indispensable de créer, à l'échelle du territoire où se parle l'occitan, un environnement favorable à l'enseignement de la langue, à la création culturelle en occitan et à la présence de la langue dans les médias. Une enquête menée récemment à l'initiative du conseil régional d'Aquitaine a montré que 70 % des Périgourdins étaient attachés à la langue occitane. À l'heure où les langues régionales sont reconnues au titre de patrimoine national par notre Constitution, à l'heure où la France s'est engagée internationalement dans la défense de la pluralité linguistique et culturelle, il est indispensable d'impulser une véritable politique en faveur du développement des langues et cultures régionales et en particulier de l'occitan qui est classé par l'UNESCO comme langue « sérieusement en danger ». Elle lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'action de l'État en faveur des langues régionales ou minoritaires connaît un développement significatif. La politique mise en place au ministère de la culture et de la communication s'organise autour de quelques objectifs prioritaires : aide à l'édition sur et dans les langues de France, observation des pratiques linguistiques, soutien à la diffusion des savoirs et à la création originale dans le champ du spectacle vivant. Le principe directeur de cette action est le plurilinguisme. Elle consiste aussi à améliorer la place des langues régionales dans la société d'aujourd'hui, notamment à travers l'usage de l'Internet et des nouvelles techniques. Leur inscription dans la Constitution crée un contexte nouveau, favorable au développement de la diversité linguistique dans notre pays. L'action publique en faveur de la langue et de la culture occitanes illustre la priorité accordée à la création artistique. Ainsi, le ministère de la culture et de la communication apporte son soutien financier aux productions cinématographiques et audiovisuelles en occitan, aux créations du théâtre de la Rampe de Montpellier ou du centre dramatique occitan de Toulon, ainsi qu'à la publication et à la traduction d'oeuvres littéraires représentatives. Il encourage les actions de valorisation menées dans un cadre interrégional, particulièrement adapté à une langue parlée sur une vaste zone, qu'il s'agisse de l'Estivade de Rodez ou du travail de l'Institut d'études occitanes pour la promotion et la socialisation de la langue. Plusieurs programmes font l'objet d'une coopération avec les conseils régionaux et autres collectivités publiques, dont bénéficie par exemple le centre inter-régional de développement de l'occitan, à Béziers. D'une manière générale, sont privilégiées les initiatives qui donnent à voir la création occitane dans sa modernité, contribuent à la normaliser et à l'installer dans le paysage culturel de notre pays.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69996

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 980

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4238